

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 novembre 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### AIR CANADA

L'ABSENCE DE TERRE-NEUVE DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS PUBLIÉ DANS LA REVUE «EN ROUTE»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Air Canada distribue dans ses appareils, manifestement pour renseigner les voyageurs, sa revue *En route* qui renferme un guide des événements au Canada intitulé «Calendrier canadien de 1978» et énumère les événements au Canada auxquels les voyageurs voudraient participer, mais ce calendrier ne contient rien sur Terre-Neuve et laisse ainsi de côté la région canadienne la plus intéressante et la plus stimulante au point de vue intellectuel, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que le président d'Air Canada, Claude Taylor, soit sommé de comparaître devant la barre de la Chambre pour expliquer cette omission étonnante sinon sinistre et qu'il explique pourquoi la province de Terre-Neuve a été séparée du Canada sans même un référendum et que M. Taylor soit condamné à atterrir durant une semaine à l'aéroport de Torbay après minuit dans le brouillard sans l'aide d'un contrôle du trafic aérien, comme le propose le ministre des Transports dans sa campagne d'économie notamment dans les services essentiels.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est au député de Selkirk (M. Whiteway).

\* \* \*

#### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA VENTE DE COQUELICOTS DU JOUR DU SOUVENIR DANS LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dean Whiteway (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que M<sup>me</sup> Betty Dall, membre du corps auxiliaire féminin de la Légion royale canadienne, section 81, Île-du-Prince-Édouard, n'a pas été autorisée à vendre des coquelicots dans un immeuble fédéral abritant des bureaux de la Main-d'œuvre, au 220 Henderson Highway, à Winnipeg, et que le surveillant l'a forcée à quitter

les lieux, je propose, appuyé par le député de Saint-Boniface (M. Hare):

Que le ministre des Affaires des anciens combattants, qui est au courant de cet incident, fasse enquête et donne des directives pour permettre la vente des coquelicots du jour du Souvenir dans tous les immeubles fédéraux du pays, et que l'on présente des excuses en bonne et due forme à M<sup>me</sup> Dall et à la section 81 de l'Île-du-Prince-Édouard de la Légion royale canadienne.

**L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**Une voix:** A midi.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je vais permettre au ministre de nous faire connaître la nature de son rappel au Règlement en une phrase, puis je l'entendrai à midi.

**M. Danson:** Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement parce qu'on invoque l'article 43 au sujet d'une affaire prétendument urgente et pressante. Certains des problèmes abordés nous intéressent tous au plus haut point, mais on ne saurait les considérer comme véritablement urgents au sens où l'entend le Règlement. On pourrait présenter des instances aux ministres ou aux ministères, mais je ne pense pas qu'il faille utiliser ainsi le temps de la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Pour mettre en délibération une motion de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime? Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LE BUDGET

LA CRITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Rae (Broadview):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que le budget déposé hier soir par le ministre des Finances (M. Chrétien) était son troisième en 13 mois, je propose, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour):

Que la Chambre conclue unanimement que le ministre a déposé un budget à la façon des Argonautes de Toronto: il a fait son troisième essai, il a échappé le ballon et la partie est terminée.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.